

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 mai 2016

OBJET

**06 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE
PARLEMENTAIRE / GOUVERNANCE LOCALE (CONSEIL
MUNICIPAL DES ENFANTS – SKATE PARK)**

N°2016-05-06
NOMENCLATURE : 7/5/1

L'an deux mille seize, le deux mai à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-deux avril 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Yvon LERAT, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 5

Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Catherine HENRY
Michel RINCE donne pouvoir à Damien CLOUET
Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

La loi prévoit la possibilité d'une subvention exceptionnelle destinée aux collectivités territoriales et attribuée sur décision du ministre de l'intérieur, sur proposition de la commission des finances du Sénat.

Il s'agit de « la réserve parlementaire » pour laquelle les demandes sont soumises au régime du décret n°99-1060 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement.

La réserve parlementaire délivrée en 2016 par Monsieur Ronan DANTEC, Sénateur, est réservée aux communes de moins de 10 000 habitants ayant un projet s'inscrivant dans les valeurs du développement durable : la solidarité, le respect de l'environnement, le développement économique responsable, la culture et la gouvernance locale.

A Treillières, dans le cadre de la participation citoyenne, un conseil municipal d'enfants a été créé et élu en décembre 2014.

Les jeunes élus ont travaillé sur le projet de réfection du skate park.

Par voie d'enquête à destination des scolaires de la commune, un avis favorable à la reconstruction d'une nouvelle structure a été émis à 90 %.

Le conseil municipal a validé l'inscription au budget 2016 d'une enveloppe de 70 000 € T.T.C. englobant les études de maîtrise d'œuvre ainsi que les travaux pour la réfection du skate park.

Publié le 04/05/16

Accusé de réception en préfecture
04/05/2016 09:51:20160502-2016-05-02-DE06-
DE
Date de télétransmission : 04/05/2016
Date de réception préfecture : 04/05/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 28 Voix pour et 1 Abstention, décide :

- DE SOLLICITER une subvention au titre de la Réserve Parlementaire proposée par Monsieur Ronan DANTEC pour le skate park ;
- DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à ces opérations ;
- DE S'ENGAGER à la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme,

Le 2 mai 2016,

Le Maire,
Alain ROYER

